



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, Vendredi 10 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Etaient présents : MM LEROY, MORET, HOUET, ROUDAUT, Mme RADENNE, Adjoints au Maire, Mmes BLONDEEL, MAYOR-LANIQUE, MM AIGUIER, BRETON, MOMON, NICOLAS, PERRIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme BUGNON (pouvoir à M. LEROY), Mme LE GAL (pouvoir à M. MORET), Mme LE GARNEC (pouvoir à M. HOUET), Mme LE MAUX (pouvoir à M. ROUDAUT), Mme LUYCKFASSEL (pouvoir à M. BRETON), M. SEDRAN (pouvoir à M. MOMON), Mme RUSMANN (pouvoir à Mme RADENNE), M. VOLONTE (pouvoir à M. RIGAULT)

Absente : Mme MARTY

Date d'affichage de la convocation : 03/01/2014

Date d'affichage du compte rendu: 17/01/2014

Nombre de conseillers en exercice : 22 – **Présents** : 13 – **Votants** : 21 – **Absente** : 1

Secrétaire de séance : M. J.P BRETON

M. le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents, après lecture des pouvoirs. Il présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi qu'au public présent. Il remercie ces derniers pour leur assiduité aux séances du Conseil. Après que le secrétaire de séance, M. BRETON, ait été désigné et le compte rendu de la séance précédente approuvé à l'unanimité, M. le Maire annonce le 1^{er} point de l'ordre du jour.

M. le Maire donne la parole à M. LEROY, Adjoint au Maire chargé du budget, de la gestion financière et comptable.

1 – BILAN DES MARCHES PUBLICS 2013

Dans le cadre du code des marchés publics et à l'appui d'une diapositive détaillée, M. LEROY dresse la liste des contrats passés en 2013.

Objet	Référence	Type marché	Date	Attributaire	Montant HT
Moins de - 4000 €					
Contrat e.enfance	D 2013-01	Service	15/01/13	B. LEVRAULT	456
Location WC chimique centre bourg	M 2013-08	Service	01/09/13	PELICAB	798
Maintenance ascenseur - Ecole	D 2013-21	Service	25/09/13	OTIS	1 049
Contrat d'entretien "bac à graisse"	D 2013-02	Service	15/01/13	SNAVEB	1 155
Avenant N°2 – Marché de chauffage- (+et-value 2, rue de l'église, CTM, Complexes du Chêne et de l'Erable)	M 2012-17	Service	28/06/13	DALKIA	1 561
Contrat régie et enveloppe prestations	D 2013-08	Service	04/04/13	Société HUARD	2 100
Location copieurs	D2013-13	Service	07/05/13	LIXXBAIL	2 756
Contrat entretien alarmes bâtiments	D2013-04	Service	31/01/13	DELTA	2 960
De 4 000 € à 14 999 €					
Maintenance copieurs	D 2013-13	Service	07/05/13	DEBUCY	6 912
Avenant N°1 - Aménagement rue de l'Erable (voie d'accès au gymnase)	D 2013-06	Travaux	11/02/13	EUROVIA	7 317

Entretien Espaces Verts (Terrain d'Honneur engazonné)	M 2013-05	Service	01/04/13	LOISELEUR IDF	11 290
Assurances dommage aux biens et responsabilité générale	M 2013-01	Service	03/01/13	ALLANZ	13 243
Entretien Espaces Verts (Entrée sud et lotissement du Moulin des Rieux)	M 2013-03	Service	01/04/13	JARDIPARC	14 640
Maîtrise d'œuvre – Création Roseaie	M 2013 - 09	Service	10/09/13	INTEGRALE	4 800
De 15 000 € à 49 999 €					
Maintenance système vidéo-protection	D 2013-23	Service	15/10/13	Société HUARD	22 634
Maitrise d'œuvre – Voirie avenue du moulin	M 2013-06	Service	19/07/13	INTEGRALE	39 348
Entretien Espaces Verts (Quartier d'activités de la Barogne, Parc de la Fontaine et ses abords)	M 2013-02	Service	01/04/13	JARDIPARC	48 837
De 50 000 € à 89 999 €					
Entretien locaux et vitrerie Ecole+CLSH+Vitrerie tous bâtiments	M 2013-10	Travaux	06/09/13	TECHNI LINE	68 323
Fourniture et prestation vidéo protection	D 2013-07	Service	11/03/13	HUARD	69 398
Entretien Espaces Verts (Entrée de pays est, Ecole, CLSH, parcs paysagers, abords des équipements sportifs de plein air de l'Erable, lotissement de la Fessine)	M 2013-04	Travaux	01/04/13	ROSENTHAL	82 080
De 90 000 € à 199 999 €					
Restauration scolaire	M 2013-07	Fourniture	26/07/13	API RESTAURATION	252 766

2 – ACTUALISATION DES FRAIS DE GESTION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

M. LEROY informe qu'il convient de réévaluer le montant des frais de gestion versés par les Syndicats Intercommunaux ayant leur siège à la Mairie de Moussy le Neuf. Il propose une augmentation de 2% par rapport à 2013.

Le Syndicat Intercommunal d'Étude et de Programmation (SIEP) suscite une question concernant l'avenir du SIEP dans la nouvelle intercommunalité. M. le Maire répond que le SIEP est la seule entité, aujourd'hui, à détenir la compétence « Aménagement du Territoire ». De plus, son périmètre est toujours différent de celui de l'intercommunalité. Interrogée sur ce sujet, Mme KLEIN, Préfète de Seine-et-Marne a précisé que, pour l'heure, l'interruption du SIEP n'était pas d'actualité.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** les frais de gestion des Syndicats Intercommunaux ainsi qu'il suit :

	2013	2014
Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP)	11 982 €	12 222 €
Syndicat Intercommunal d'études et de Programmation (SIEP)	7 805 €	7 961 €
Syndicat Intercommunal pour les Lycées du Canton de Dammartin en Goële (SIL)	15 806 €	16 122 €

- **DIT** que ces montants seront prévus au budget communal de 2014 au compte 7475.

3 – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 – CONVENTION COMMISSION DE PROPAGANDE

M. le Maire informe qu'en vertu de l'article L.241 du Code électoral, la commune de Moussy-le-Neuf se situe dans une strate démographique (commune de plus de 2 500 habitants) qui l'oblige à constituer une commission de propagande afin d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale. La propagande est constituée d'une circulaire et d'un bulletin de vote et il s'agit là d'en effectuer la mise sous pli.

La commission sera composée d'un magistrat désigné par le premier Président de la Cour d'Appel de Paris qui aura la qualité de Président de la commission, d'un fonctionnaire désigné par le Préfet, d'un fonctionnaire désigné par le Trésorier Payeur Général, d'un fonctionnaire désigné par le Directeur de la Poste.

La commune doit apporter son concours à l'envoi de la propagande pour le scrutin des élections municipales de mars 2014 pour les listes qui en feront la demande. Les agents municipaux étant rémunérés par la commune, l'Etat remboursera sous forme de dotation forfaitaire évaluée sur la base du nombre d'électeurs inscrits, du nombre de tours et du nombre de listes en présence.

Vu la convention transmise par la Préfecture de Seine-et-Marne et ayant pour objet de régler les conditions matérielles et financières dans lesquelles la commune fera procéder aux différentes opérations.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **OPTE** pour une réalisation de cette prestation en régie, avec local adapté, recrutement du personnel et rémunération de celui-ci,
- **AUTORISE** la signature de la convention relative aux travaux de mise sous pli pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014,
- **CHARGE** M. le Maire de fixer, en fonction du nombre requis d'agents, l'indemnité forfaitaire individuelle,
- **DIT** que la dépense et la recette seront inscrites au budget 2014.

4 – COMPTE RENDU DE DELEGATION

Pas de compte-rendu de délégation à cette séance du 10 janvier 2014.

5 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes: AS 213 (Alignement de fait pour la rue du Papegeay), ZL 65 (alignement à 5m de la voie de la rue de la Fontaine des Bries), AS 142 (alignement de fait pour l'avenue du Moulin), AT 242 (alignement de fait pour la rue du Clos des Crosniers), AV 390 (alignement de fait pour la rue des Acacias).

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement de la population : enquêtes de recensement de 2009 à 2013**

M. le Maire informe que L'INSEE a transmis un courrier précisant qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la population légale en vigueur de Moussy-le-Neuf sera portée à 2 970 habitants.

- **Requalification du centre bourg – projet de cabinet Para-médical**

M. le Maire informe qu'à l'endroit de ce projet, un parking couvert pour les besoins de la commune était initialement prévu avec un investissement relativement important. Finalement, et au regard des contraintes techniques que suscitaient le renforcement des fondations du cabinet médical et du constat de vétusté, le projet a été reconsidéré pour répondre notamment à la réglementation sur l'accessibilité. En effet, depuis quinze ans, ce local est dédié au paramédical et a rempli de multiples fonctions. A ce jour, le réhabiliter serait trop onéreux pour un résultat ne répondant que très partiellement à la réglementation et restera un bâtiment qualifié d'énergivore.

A ce titre, l'ensemble des praticiens officiant dans le CMS, ainsi que l'ostéopathe, ont été rencontrés pour savoir si un transfert vers des cellules plus adaptées et aux normes pouvaient leur convenir.

Un accord unanime de principe nous a été donné. Une de leurs préoccupations reste le tarif de location. Il a été convenu que celui-ci serait maintenu à surface constante. Les kinésithérapeutes souhaiteraient une baisse de ce loyer au m². Il a été précisé aux kinésithérapeutes qu'ils pouvaient aussi réaliser cet investissement directement.

Le promoteur va réaliser un plan suite au cahier des charges transmis par les praticiens de façon à pouvoir concrétiser ce projet.

Une question est posée sur l'élargissement de cette réflexion au local loué au dentiste. La problématique ne se posant pas dans les mêmes conditions et celui-ci ayant été équipé spécifiquement, avec une extension anticipée si besoin, il n'est pas prévu de changement.

Les études et les coûts d'investissement sont en cours afin de pouvoir informer le Conseil Municipal lors de la séance de février dédiée au budget.

- **Réforme des rythmes scolaires**

M. le Maire souhaite revenir sur cette question et réaffirmer que cette réforme a été vidée de son contenu. Toutefois, la loi n'est pas abrogée, et les collectivités sont toujours contraintes de l'appliquer. La durée hebdomadaire d'école sera donc de neuf demi-journées avec un impact sur l'organisation des familles couplé d'une préoccupation financière sur la demi-journée supplémentaire et le rallongement des temps d'APPS.

Aussi, le coût au temps passé pourrait être une piste en faveur des familles qui subissent cette réforme. De plus, la notion de quotient familial pratiquée pour les APPS pourrait être étendue au restaurant scolaire.

M. LEROY ajoute que toutes collectivités s'interrogent sur l'aspect financier des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

En tout état de cause, et malgré sa délibération du Conseil Municipal de décembre 2013 demandant l'abrogation de la loi, la commune continue son analyse et organisera prochainement une quatrième réunion du groupe de travail et fera des propositions lors de la prochaine séance du Conseil Municipal dans le cadre du budget de façon à répondre aux préoccupations des familles.

- **Hommage et histoire de l'Étang**

M. le Maire rappelle que le Parc de l'Étang a été mis en service en 1988. Depuis sa création, M. POUSSEROT Serge, passionné de nature a volontairement et bénévolement entretenu au quotidien cet espace.

Aussi, M. le Maire propose à l'Assemblée de nommer le parc, « Parc Serge POUSSEROT », avec l'accord préalable de la famille.

M. ROUDAUT adhère à cette initiative mais pense que dans un souci de cohérence avec des hommages précédemment rendus l'édifice d'une plaque ou d'une stèle pourrait être plus opportun. M. le Maire rappelle que cette requête est recevable mais toutefois le contexte n'étant pas le même il ne peut être traité de la même façon. Il est convenu, d'un avis unanime, de rendre hommage à M. POUSSEROT.

En effet, M. le Maire rappelle que ce Moussignol s'est dévoué, des années durant, à une activité d'entretien des lieux et de sauvegarde des différents oiseaux aquatiques que l'on peut y trouver.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition de nommer cet espace « Serge POUSSEROT » en son honneur et de le matérialiser sous une forme à définir.

Calendrier

Samedi 11 janvier : Vœux au personnel communal qui se déroulera dans la salle de spectacle du complexe du Chêne.

Samedi 18 janvier : Le club de judo organise une soirée loto dans la salle de spectacle du Complexe du Chêne.

Samedi 25 janvier : La traditionnelle soirée dédiée aux bénévoles se déroulera dans la grande salle du complexe du Chêne.

Mercredi 29 janvier : Le matin, l'ALSH organise une sortie pour les maternelles au théâtre de la comédie St Michel à Paris.

Mercredi 29 janvier : L'après-midi, l'ALSH organise une sortie bowling pour les primaires à Saint Maximin.

Jeudi 30 janvier : Vœux de la municipalité aux entreprises et aux partenaires dans la salle de spectacle du complexe du Chêne.

Questions du Conseil Municipal

M. NICOLAS s'interroge sur une panne d'électricité ayant eu lieu un mois auparavant au Moulin des Rieux et durant deux heures de 4h à 6h. M. ROUDAUT en prend note et remontera l'information auprès du concessionnaire. Il rappelle que la mairie n'est pas systématiquement informée rapidement et que lors d'événement spécifique, il est impératif d'informer la collectivité le plus tôt possible afin qu'elle puisse suivre l'incident, la qualité de la fourniture en énergie restant de la compétence du syndicat d'électrification.

Personne ne souhaitant plus poser de question, M. le Maire clos la séance, il est 21h32 et propose de faire une petite pause avant la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BRETON



Le Maire
Bernard RIGAULT

